



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS
59840 PREMESQUES

Département

Préfecture

Arrondissement

Lille

Canton

Séance du 05 décembre 2022

Délibération : N° 2022-70

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux le Lundi 05 Décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 novembre 2022

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT - C LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

Pascale CAREY pouvoir donné à Christine LEFEBVRE

Secrétaire de séance :

Patrick PACCOU

Décision Modificative n°1/2022 - Budget Principal de la Commune

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022-05 en date du 21 février 2022

Considérant que les décisions modificatives (DM) sont des actes votés par le Conseil Municipal qui modifient les prévisions inscrites lors du Budget Primitif (BP), que les DM sont soumises aux mêmes règles d'équilibre que le BP ;

Considérant que cette DM permet d'ajuster les crédits en section de fonctionnement en dépenses,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres budgétaires par le biais d'une décision modificative,

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la DM proposée ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés**

Article	Libellé	Montant
6218	Autres personnel extérieur	2180,00 €
6331	Versement mobilité	1200,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	20,00 €
6336	Cotisations au centre national et au CDG	1300,00 €
6411	Personnel titulaire	11300,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	22000,00 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	7550,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4550,00 €
6454	Cotisations aux assedic	1000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1900,00 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

6713	Secours et dots	120,00 €
------	-----------------	----------

TOTAL **53120,00 €**

Chapitre 011 : charges à caractère général

Article	Libellé	Montant
60621	Combustibles	- 1000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	- 5000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	- 4000,00 €
60633	Fournitures de voiries	- 1000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- 9000,00 €
61521	Terrains	- 1000,00 €
615221	Bâtiments publics	- 2000,00 €
615228	Autres bâtiments	- 1000,00 €
615231	Voiries	- 8000,00 €

615232	Réseaux	- 3500,00 €
61551	Matériel roulant	- 3000,00 €
617	Etudes et recherches	- 5000,00 €
6247	Transports collectifs	- 6000,00 €
6261	Frais d'affranchissements	- 2500,00 €
62878	Autres organismes	- 1120,00 €
TOTAL		- 53120,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et adopte cette décision modificative n°1/2022 du budget principal 2022.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 06 décembre 2022
Reçu en Préfecture
le 06 décembre 2022
Publié ou notifié
le 06 décembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 décembre 2022

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Affiché le

ID : 059-215904707-20221205-202270-DE